

**En 2023,**  
**l'index**



# **Égalité femmes-hommes** **de Maisons & Cités**

**atteint le score de**

**99/100**

**CE RÉSULTAT TÉMOIGNE DE LA POURSUITE DES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.**

*L'index est déterminé en fonction de 5 indicateurs permettant de mesurer :*

● **L'ÉGALITÉ DE RÉMUNÉRATION :**

Le score obtenu est de 39 points sur 40, ce qui indique une forte implication de l'entreprise pour le maintien d'une égalité salariale entre les femmes et les hommes, à catégorie et âge comparables.

● **LA RÉPARTITION DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES :**

L'écart entre la proportion de salariées femmes et de salariés hommes ayant bénéficié d'une augmentation de salaire en 2023 est faible.

Le score obtenu pour cet indicateur est par conséquent de 20 sur les 20 points possibles.

● **LE TAUX DE PROMOTIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :**

Maisons & Cités a promu autant de femmes que d'hommes en 2023, avec pour effet de continuer à favoriser l'ascension professionnelle des femmes et des hommes de l'entreprise.

Le maximum de 15 points est ainsi obtenu.

● **LE RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ :**

Les collaboratrices doivent bénéficier d'une augmentation à leur retour de congé maternité, dès lors que des augmentations ont été données en leur absence dans le même métier. Les 15 points qu'il est possible d'obtenir pour cet indicateur sont accordés.

● **LE NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES DIX PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS :**

4 femmes sont présentes parmi les 10 salariés les mieux rémunérés chez Maisons & Cités. Ce résultat aboutit à une valorisation à hauteur de 10 points sur un maximum de 10, l'objectif étant d'assurer une représentation la plus équilibrée possible des deux sexes.

*Avec un index de 99/100 pour l'année 2023, Maisons & Cités maintient sa progression par rapport aux trois années précédentes (94/100 en 2022, 2021, et 2020, 85/100 en 2019 et 79/100 en 2018), démontrant ainsi sa volonté de garantir une égalité des chances et de traitement envers ses salariés quel que soit leur sexe.*

*MOI, J'AI CHOISI  
D'AVOIR UN IMPACT  
POSITIF!*